

ANNEXES OBLIGATOIRES

ANNEXE 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « Information nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

ANNEXE 3 : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).

ANNEXE 4 : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

ANNEXE 6 : Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°a), et b) de l'annexe R.122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eaux et cours d'eau.

ANNEXE 1 :

Document CERFA n°14734 intitulé « Information nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Oalas

Code postal

2 2 8 1 0

Localité

PLOUNEVEZ-MOEDEC

Pays

FRANCE

Tél

628562377

Fax

Courriel

tof.gall@hotmail.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

GALL

Prénom

Christophe

Qualité

Gérant exploitant

Tél

628562377

Fax

Courriel

tof.gall@hotmail.fr

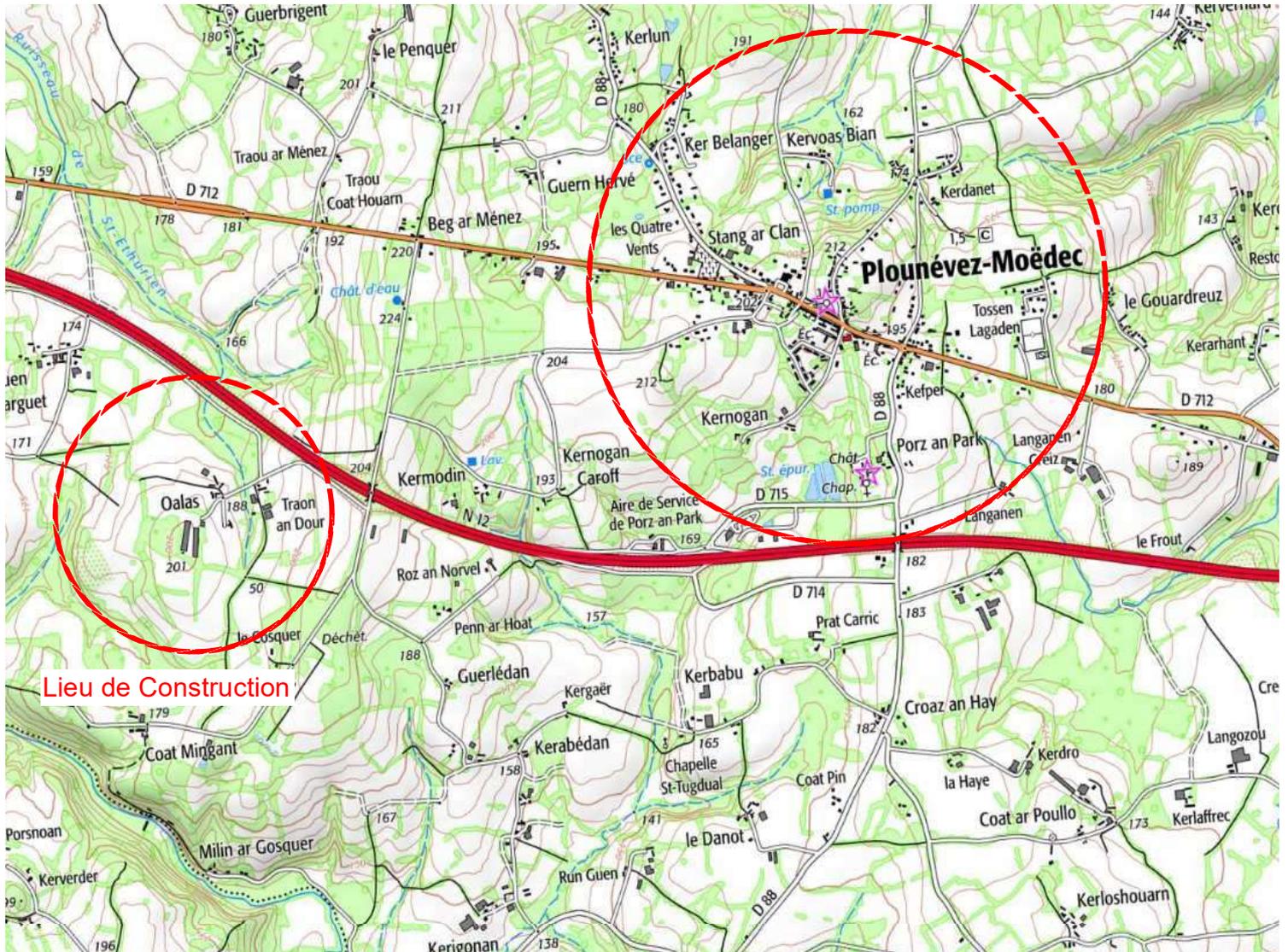
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Lison LERAY
Conseillère environnement, Service Environnement, Coopérative Le Guessant
06.74.01.60.94.
lison.leray@legouessant.fr

ANNEXE 3 :
Plan de situation à l'échelle 1/20 000

EXTRAIT DE CARTE IGN - ECH : 1/20000 PC1



Lieu de Construction

ANNEXE 4 :

Situation du projet, via des photographies, dans son environnement proche et dans le paysage lointain

VOLET PAYSAGER PC6-7-8

Vue Aérienne pour Repérage des Vues



ANNEXE 6 :
Plan des abords du projet à l'échelle 1/2000.

EXTRAIT CADASTRAL 1/2000 PC1

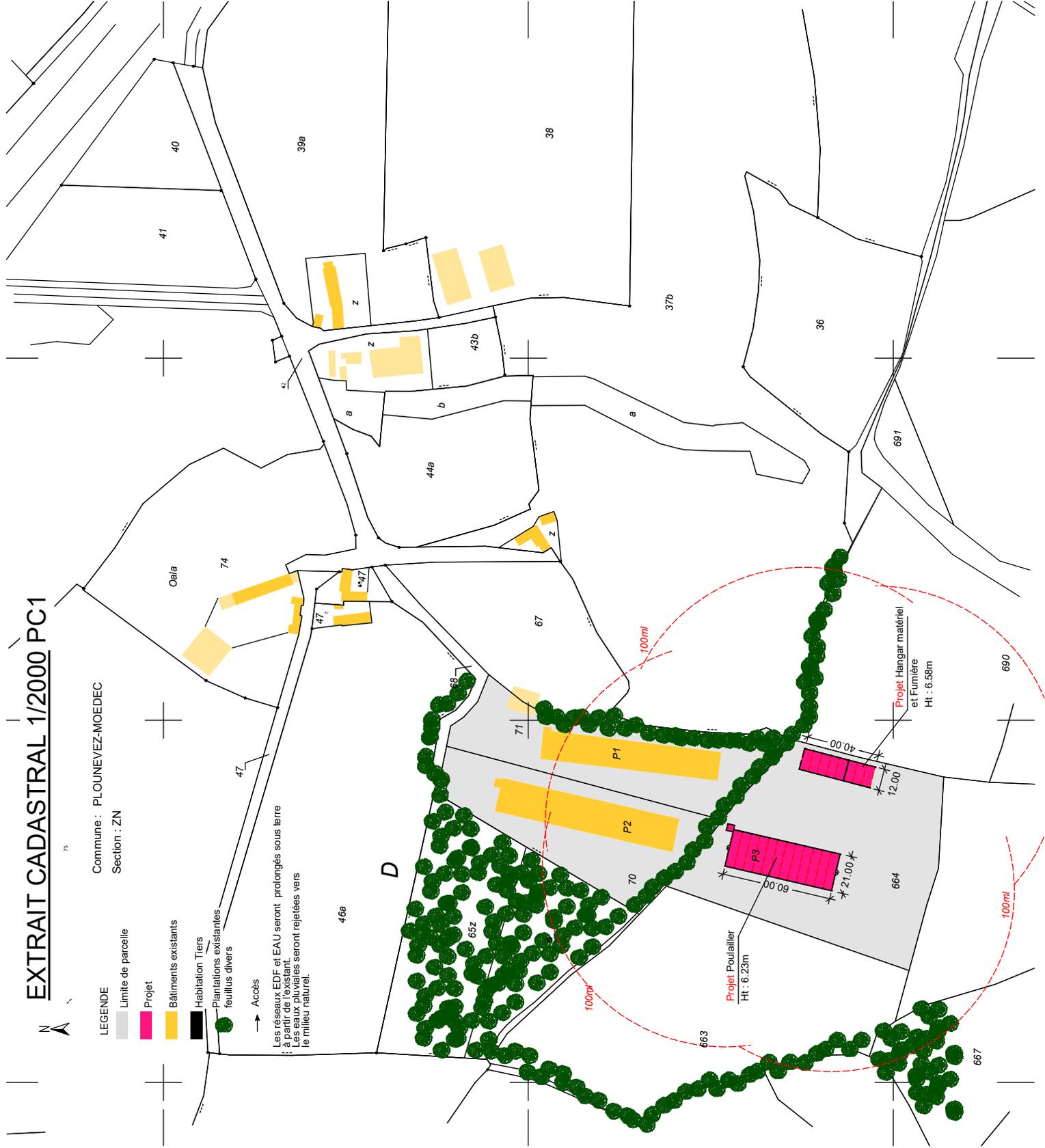
75

Commune : PLOUENEVEZ-MOEDEC
Section : ZN

LEGENDE

- Limite de parcelle
- Projet
- Bâtiments existants
- Habitation Tiers
- Plantations existantes feuillus divers
- Accès

Les réseaux EDF et EAU seront prolongés sous terre à partir de l'existant.
Les eaux pluviales seront rejetées vers le milieu naturel.



AUTRES ANNEXES

AUTRE ANNEXE 1 : Avis et déclaration préalable d'arasement d'un élément bocager par Lannion-Trégor Communauté

AUTRE ANNEXE 2 : Plan des risques du site d'élevage

AUTRE ANNEXE 1 :
**Avis et déclaration préalable d'arasement d'un élément
bocager par Lannion-Trégor Communauté**

AVIS ET DECISION RELATIFS A LA DECLARATION PREALABLE D'ARASEMENT D'UN ELEMENT BOCAGER

L'instruction technique menée par LTC ne vaut pas accord du propriétaire. Dans le cas où le pétitionnaire est locataire ou co-propriétaire des terrains, il doit avoir informé et recueilli l'accord écrit de son propriétaire, co-propriétaire, nu-propriétaire ou usufruitier, suivant le cas, avant de réaliser tous travaux.

Date de la demande d'arasement : 1^{er} février 2023

Demandeur (Civilité, Nom, Prénom) : EARL Christophe GALL

Adresse : OALAS 22810 PLOUNEVEZ MOEDEC

N° de Pacage :

Propriétaire si celui-ci n'est pas le demandeur (Civilité, Nom, Prénom) :

NATURE DE L'OUVRAGE	LONGUEUR	BCAE8*	REFERENCE**
ARASEMENT DEMANDE PAR LE PETITIONNAIRE			
Arasement haie à plat (définition BCAA8)	ml	oui	
Arasement haie (définition BCAA8) et talus	70 ml	oui	n°01 carte
Arasement talus	ml	non	
Arasement alignement d'arbres (définition PAC)	ml	non	
Arasement alignement d'arbres (définition PAC) sur talus	ml	non	
MESURE COMPENSATOIRE PROPOSEE PAR LE PETITIONNAIRE			
Création haie à plat	ml	oui	
Création haie sur talus existant	ml	oui	
Création talus nu	ml	non	
Création haie sur talus	108 ml	oui	n°101 carte
Création d'emprise en régénération naturelle assistée	ml	oui/non	
Restauration de haie (regarni)	ml	oui	
Restauration talus (fermeture brèche, réfection ou renforcement)	ml	non	
Restauration haie et talus	ml	oui	
Restauration haie sur talus existant	ml	oui/non	

* BCAA8 ou « Bonne Condition Agro-Environnementale VIII » : depuis le 1er janvier 2015, tout exploitant bénéficiant des aides de la PAC 2023-2027 doit conserver l'ensemble des haies de son exploitation. Tout projet de déplacements de haies doit être déclaré. Le projet arasement / compensation doit faire la démonstration d'un intérêt environnemental supérieur (sauf cas dérogatoires). Il doit être instruit par un organisme agréé.

** Références indiquées sur cartes

INSTRUCTION DU DOSSIER

Date de la visite technique : 15 février 2023

Technicien : Ronan TASSEL/06.80.42.17.93

Structure : Lannion-Trégor Communauté

Contexte : DEPLACEMENT DE HAIE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF.

Description du projet :

L'exploitant agricole demandeur du présent avis a en projet de construire un nouveau bâtiment pour agrandir son exploitation. Le nouveau bâtiment ne sera pas sur l'emprise de l'élément bocager, mais il gênera l'accessibilité au bâtiment, lors du remplissage et de la vidange du bâtiment.

Haie sur talus à araser n°1 : 70 ml

En compensation, l'exploitant propose de renforcer la maille bocagère autour de la nouvelle parcelle constituée. Le linéaire de bocage créé en compensation sera supérieur au linéaire de bocage arasé :

Projet de haie sur talus n°101 : 108 ml

Le plan annexé au présent avis localise la haies sur talus n°01 qu'il est prévu d'araser ainsi que le linéaire bocager n°101 qu'il est prévu de créer en compensation.

Avis technique :

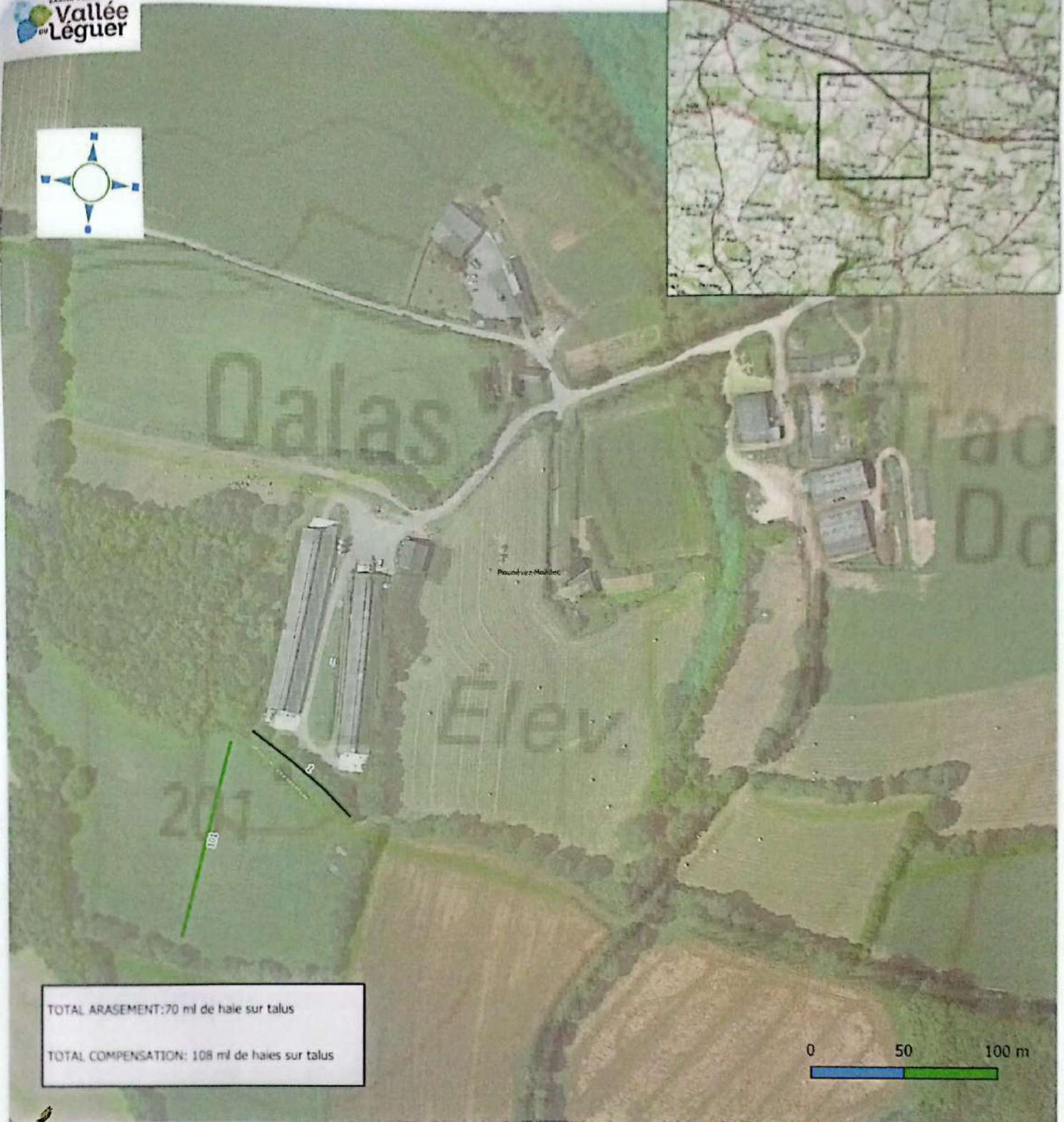
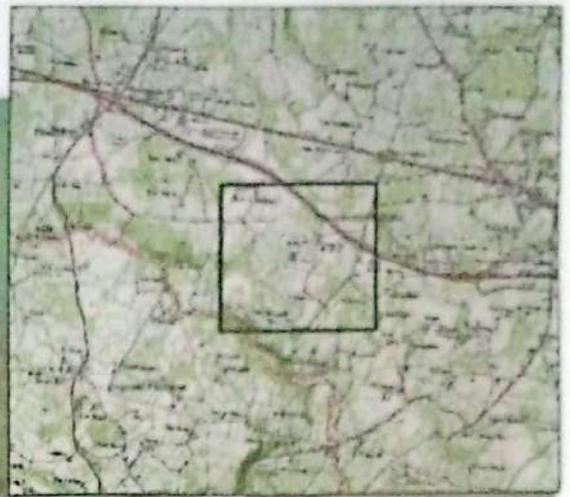
Considérant que le projet proposé :

- n'augmente pas les risques de dégradation de la qualité de l'eau,
- respecte la maille bocagère du site et les rôles qui lui sont associés,
- permet de reconstituer davantage de linéaire bocager en comparaison du linéaire arasé,
- améliore la configuration du parcellaire pour les travaux agricoles,
- assure le respect de la PAC en application de la règle de BCAE8 relative au « maintien des particularités topographiques », notamment les haies,

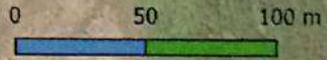
l'avis technique est favorable.

Avis de la Vice-Présidente :

Pour servir et valoir ce que de droit.



TOTAL ARASEMENT: 70 ml de haie sur talus
TOTAL COMPENSATION: 108 ml de haies sur talus



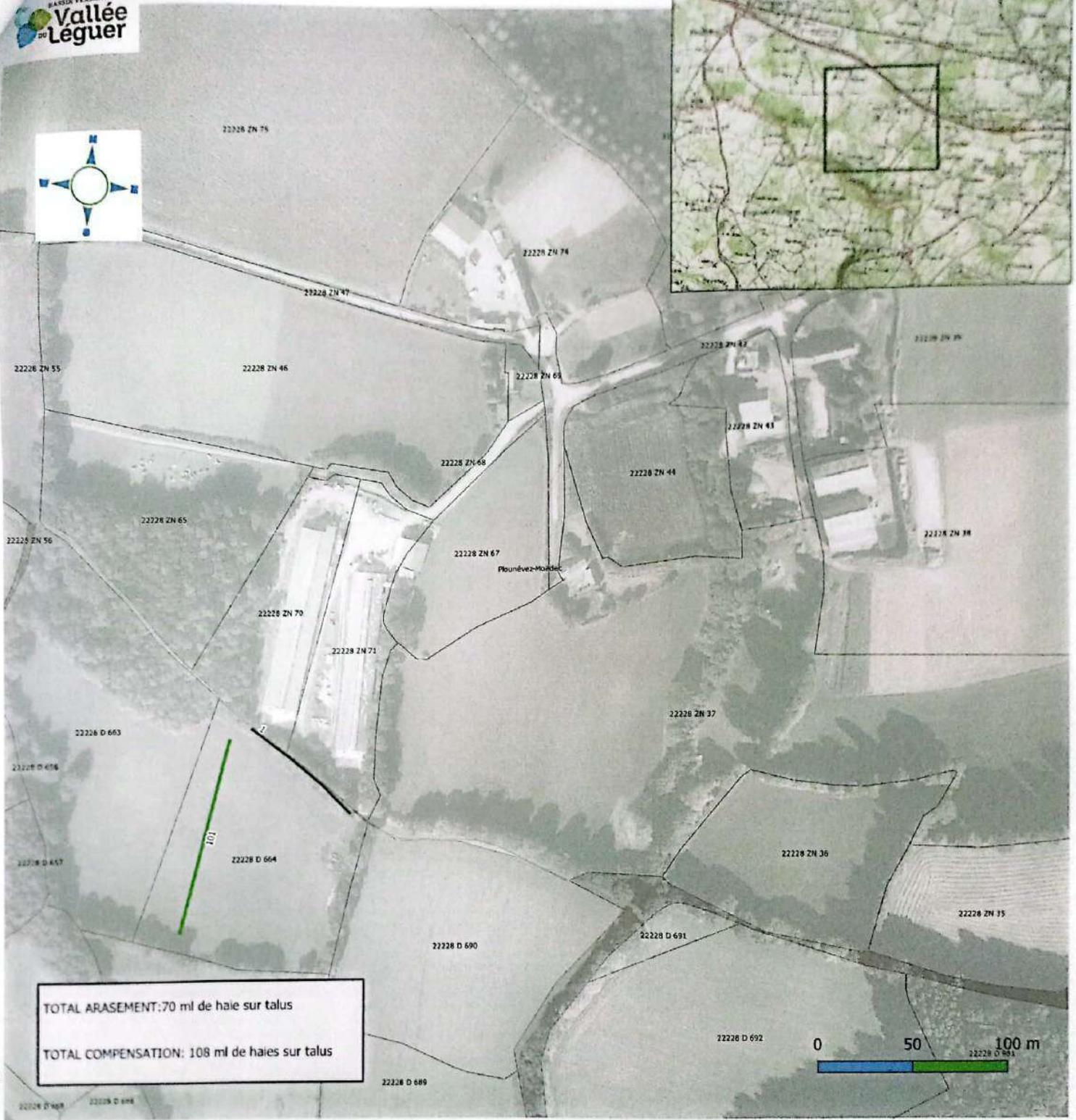
- Limite Bassin versant
- Limite communale
- cours d'eau
- Zone humide
- courbes de niveaux

- Travaux
- Création haie sur talus
 - Arasement haie (définition BCAE7) et talus

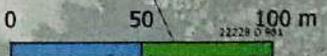
n°	Type de travaux	Longueur
01	Arasement de haie et talus	70
101	Creation de haie sur talus	108

Avis technique BCAA

Nom : EARL Christophe GALL



TOTAL ARASEMENT: 70 ml de haie sur talus
 TOTAL COMPENSATION: 108 ml de haies sur talus



Limite Bassin versant	Travaux
Limite communale	Création haie sur talus
cours d'eau	Arasement haie (définition BCAA7) et talus
Zone humide	
courbes de niveaux	

n°	Type de travaux	Longueur
01	Arasement de haie et talus	70
101	Creation de haie sur talus	108

AUTRE ANNEXE 2 :
Plan des risques du site d'élevage

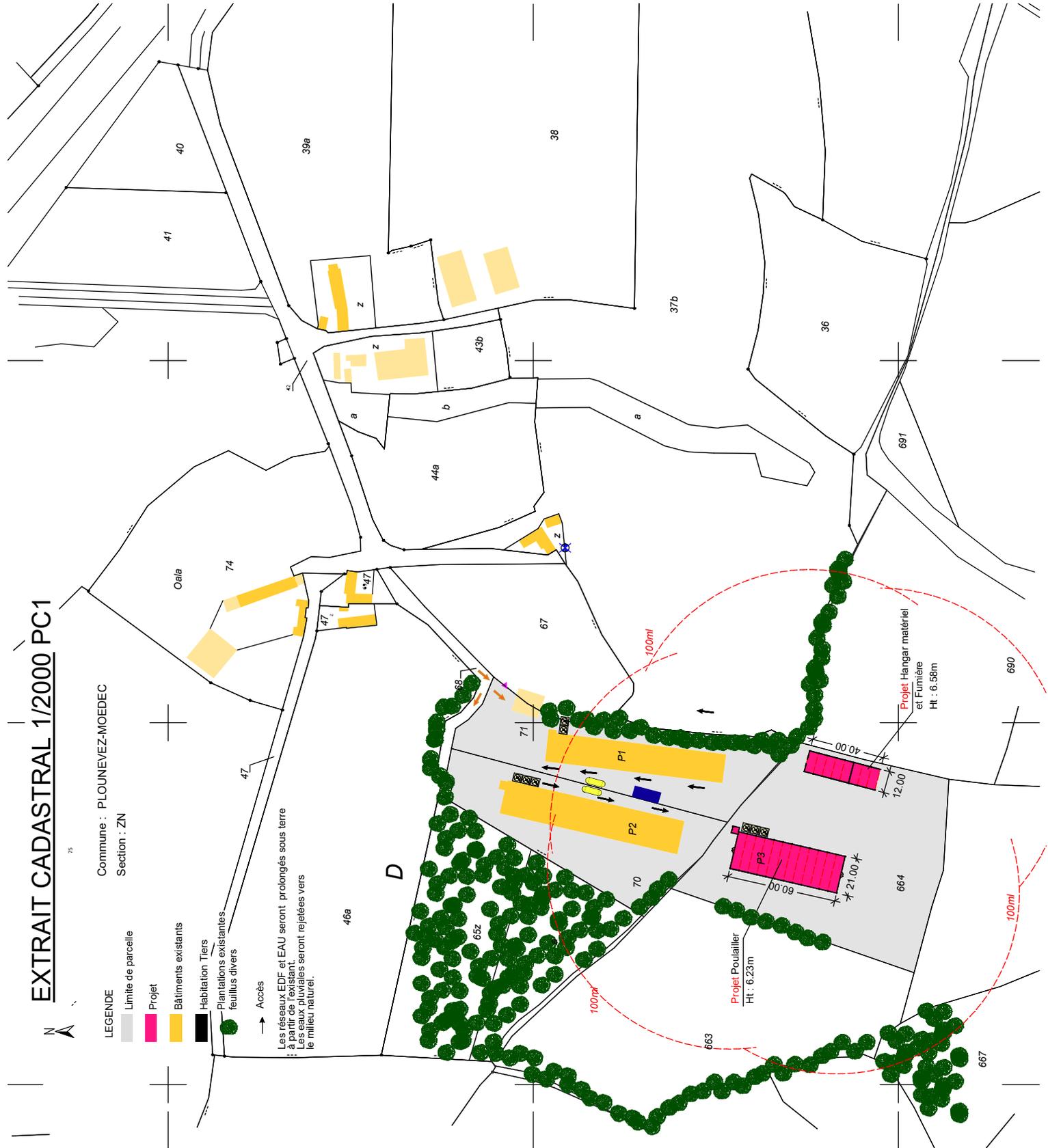
EXTRAIT CADASTRAL 1/2000 PC1

75

Commune : PLOUNEVEZ-MOEDDEC
Section : ZN

- LEGENDE**
-  Limite de parcelle
 -  Projet
 -  Bâtiments existants
 -  Habitation Tiers
 -  Plantations existantes feuillus divers
 -  Accès

Les réseaux EDF et EAU seront prolongés sous terre à partir de l'existant.
Les eaux pluviales seront rejetées vers le milieu naturel.

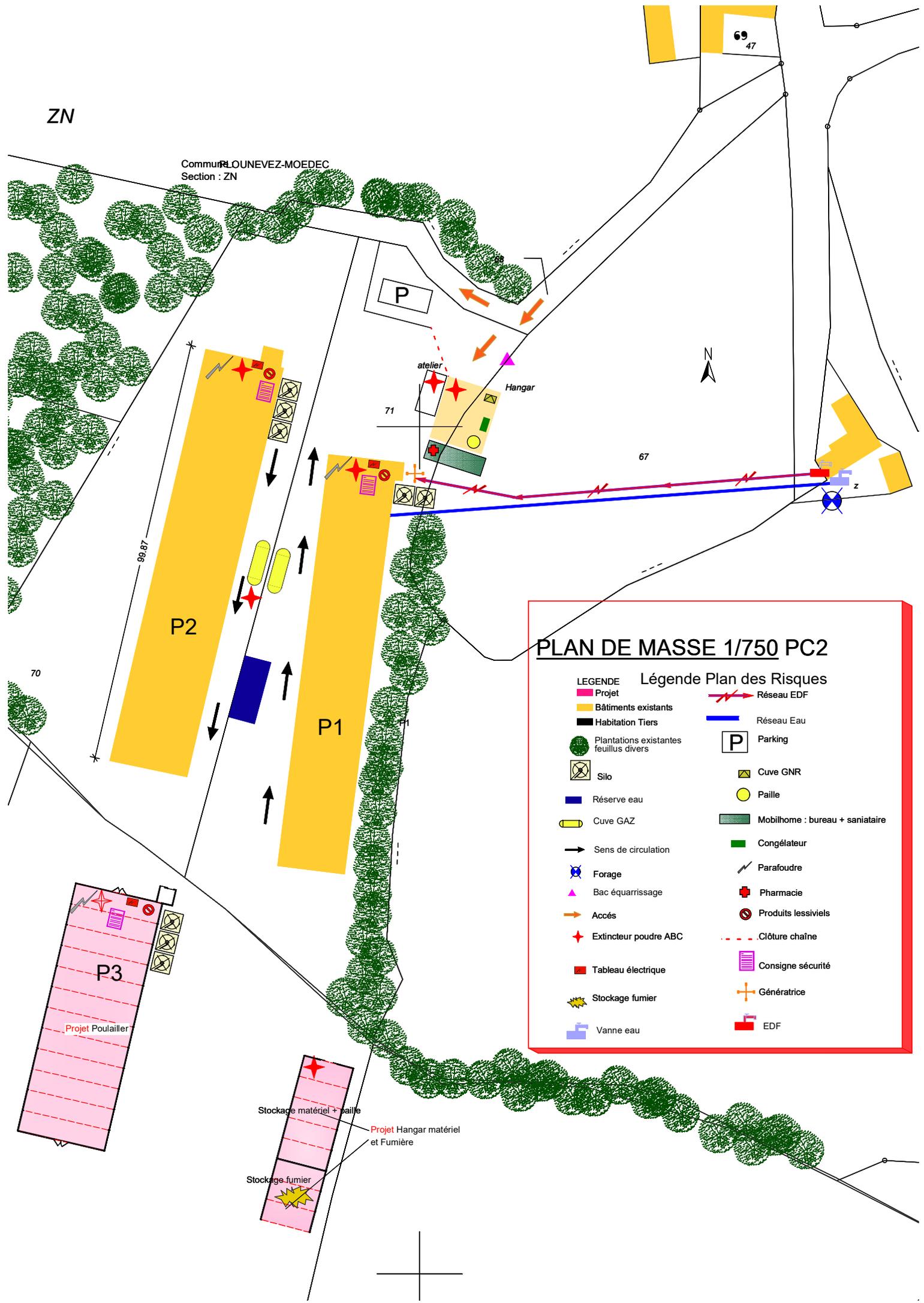


Légende Plan des Abords

-  Limite de propriété
-  Projets
-  Bâtiments existants
-  Tiers
-  Plantations existantes feuillus divers
-  Silo
-  Réserve eau
-  Cuve GAZ
-  Sens de circulation
-  Vanne eau
-  Forage
-  Bac écurissage
-  Accès
-  100m

ZN

Commune LOUVEVEZ-MOEDÉC
Section : ZN



PLAN DE MASSE 1/750 PC2

LEGENDE	Légende Plan des Risques
Projet	Réseau EDF
Bâtiments existants	Réseau Eau
Habitation Tiers	Parking
Plantations existantes feuillus divers	Cuve GNR
Silo	Paille
Réserve eau	Mobilhome : bureau + sanitaire
Cuve GAZ	Congélateur
Sens de circulation	Parafoudre
Forage	Pharmacie
Bac équarrissage	Produits lessiviels
Accès	Clôture chaîne
Extincteur poudre ABC	Consigne sécurité
Tableau électrique	Génératrice
Stockage fumier	EDF
Vanne eau	

Stockage matériel + paille
 Projet Hangar matériel et Fumière
 Stockage fumier